



UEFA
EURO2016
FRANCE



Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Gestion des zones de stationnement

Opérations de Parking / Event Transport (ETRN)
Vincent Rossetto, Paris, 10 Septembre 2015



UEFA
EURO2016
FRANCE
TM

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Processus de sélection.....	3
3. Manifestation d'intérêt.....	4
4. Informations et documents requis.....	5
5. Dispositions juridiques	5
Annexe 1 : Gestion des zones de stationnement	7
Annexe 2 : Déclaration d'engagement Gestion des zones de stationnement	8

1. Introduction

La phase finale du championnat UEFA EURO 2016™ se tiendra en France du 10 juin au 10 juillet 2016. Au total, cinquante et un (51) matches se dérouleront dans les stades des dix (10) Villes Hôtes. À cette fin, EURO 2016 SAS organise une procédure de sélection (ci-après le « Processus de sélection ») comprenant un Appel à Manifestation d'intérêt et une Consultation aux fins de désigner une/des entité(s) qui fournira/fourniront les services de Gestion des zones stationnement des stades des dix (10) Villes Hôtes (ci-après « les Services »), dont un aperçu général est fourni à l'Annexe 1.

Dans le présent document, toutes les références à l'UEFA sont considérées comme incluant EURO 2016 SAS, et vice versa.

2. Processus de sélection

Le Processus de sélection d'une/de plusieurs entité(s) qui fournira/fourniront les Services pour l'UEFA EURO 2016™, telle qu'il est prévu actuellement, comprend deux (2) phases :

- ✖ **Phase 1 : Appel à manifestation d'intérêt (ci-après « l'AMI »).** Il s'agit de la phase préliminaire, durant laquelle EURO 2016 SAS collecte des informations sur le(s) candidat(s), sur la base desquelles elle sélectionne un/des candidat(s) pour la phase 2 à sa seule discréction.
- ✖ **Phase 2 : Consultation.** Il s'agit de la phase de sélection du/des candidat(s) par EURO 2016 SAS, durant laquelle cette dernière évalue les offres, puis sélectionne et désigne une/des entité(s) qualifiée(s) pour fournir les Services.

Les candidats sélectionnés pour la phase 2 recevront le dossier de Consultation, qui précise les conditions générales applicables à ladite Consultation. Afin de donner à chaque candidat un aperçu du calendrier et de la procédure, EURO 2016 SAS a élaboré le calendrier indicatif suivant, qu'elle peut modifier à tout moment à sa seule discréction :

Date limite de manifestation d'intérêt	2 Octobre 2015
↓	
Sélection par EURO 2016 SAS des candidats qui recevront la Consultation	6 Octobre 2015
↓	
Envoi de la Consultation aux candidats sélectionnés	9 Octobre 2015
↓	
Soumission des offres par les candidats sélectionnés	7 Novembre 2015
↓	
Évaluation des offres et désignation de la/des entité(s) pour fournir les Services	29 Janvier 2016
↓	
Fourniture des services requis	4 Juin 2016

3. Manifestation d'intérêt

Afin d'être considéré(s) comme admissible(s) pour la phase de Consultation, le(s) candidat(s) intéressé(s) doit/doivent répondre à l'AMI en fournissant la documentation demandée ci-après.

Le(s) candidat(s) doit/doivent adresser à EURO 2016 SAS au plus tard le 2 Octobre 2015 une lettre rédigée en Français sur papier à en-tête (ci-après la « Lettre »), afin de manifester leur intérêt à participer à la phase de Consultation et recevoir le document de Consultation. Cette Lettre doit contenir ou être accompagnée des informations suivantes :

- * Les coordonnées de la personne de contact pour toute question relative à l'AMI et l'adresse postale et/ou email à laquelle la Consultation sera envoyée ;
- * toutes les informations et les documents **en Français** visés dans la section 4 « Informations et documents requis » ;
- * la « Déclaration d'engagement » (Annexe 1) dûment signée par un représentant autorisé ; et
- * la préférence quant à la langue du document de Consultation, à savoir en version française ou anglaise. EURO 2016 SAS se réserve le droit de fournir la Consultation dans la langue de son choix.

La Lettre et ses annexes doivent être envoyées par courrier postal et/ou email à l'adresse ci-dessous au plus tard le **2 Octobre 2015 18h00 HEC** :

Vincent Rossetto
EURO 2016 SAS
112, avenue Kléber
75016 Paris, France
vincent.rossetto@euro2016.fr

Une copie doit être envoyée par courrier électronique à purchasing@euro2016.fr.

Pour toute question générale au sujet de l'AMI, veuillez prendre contact avec :

ROSSETTO, Vincent	Mail : vincent.rossetto@euro2016.fr
Coordinateur des Opérations de Parking	Direct tel : +33 (0)9 65 67 31 55
	Tel : +33 (0)825 06 2016
	Portable : +33 (0)7 85 67 31 55

Toute soumission de dossier incomplet pourra être écartée par EURO 2016 SAS. EURO 2016 SAS déterminera à sa seule discrétion, pour chaque soumission, si des informations, des documents ou des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires de la part du candidat. Dans ces cas, EURO 2016 SAS se réserve le droit de contacter le candidat concerné et de lui demander des éclaircissements.

4. Informations et documents requis

Le/les candidat(s) doit/doivent fournir les informations et documents ci-après en Français.

Euro 2016 SAS évalue l'admissibilité de ce(s) candidat(s) au processus de Consultation sur la base de l'examen des informations et des documents ainsi fournis :

- * les trois (3) derniers bilans comptable et comptes de résultat ;
- * Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
- * Références de performances comparables réalisées par le Candidat au cours des trois dernières années (y compris noms et coordonnées des clients de référence) ;
- * Justification de ressources et infrastructures en phase avec les Services;
- * Organigramme sur lequel figure le personnel clé (à savoir des membres de la direction parlant Anglais et disposant des qualifications adéquates).

REMARQUE : durant la phase de Consultation, Euro 2016 SAS se réserve le droit de demander des informations ou des documents supplémentaires si nécessaire, y compris des garanties.

5. Dispositions juridiques

1. L'AMI ne constitue pas une invitation à proposer une offre complète et aucun élément ne peut être considéré comme signifiant qu'un Candidat participera à la phase de Consultation. Il ne constitue pas non plus la base d'un contrat qui serait conclu à l'issue de la phase de Consultation.
2. Les informations recueillies dans le Processus de sélection font l'objet d'un traitement informatique destiné à la sélection de prestataires pour la fourniture des Services. Ces informations sont destinées à l'équipe en charge du Processus de sélection et pourront être transmises à l'UEFA et ses filiales, ainsi qu'aux autorités publiques. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations, qu'il peut exercer en s'adressant à dpo@euro2016.fr. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données.
3. Euro 2016 SAS se réserve le droit de rejeter tout dossier de manifestation d'intérêt, de modifier ou de compléter tout aspect du présent document et d'annuler tout ou partie du Processus de sélection. Si tout ou partie du Processus de sélection est annulée, il peut être relancé à tout moment et tout candidat intéressé peut être invité ou non à participer au nouveau processus de sélection, à la seule discrétion d'Euro 2016 SAS.
4. Euro 2016 SAS prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que l'AMI et la Consultation et/ou la Consultation soient précis dans tous leurs aspects significatifs. L'AMI est fournie uniquement

à titre explicatif pour définir les services attendus par EURO 2016 SAS, et ni EURO 2016 SAS ni aucun de ses représentants, agents ou employés ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de toute information contenue dans l'AMI, ni accepter quelque responsabilité que ce soit à cet égard, ni être tenu responsable de toute perte ou de tout dommage subi(e) par un candidat en relation avec l'AMI et/ou avec toute communication ultérieure d'EURO 2016 SAS.

5. Le candidat accepte :
 - a. que lui-même (et ses responsables, ses employés, ses agents et ses conseillers) doit préserver la confidentialité des dispositions de l'AMI et de toute information liée aux affaires ou aux activités commerciales d'EURO 2016 SAS qui viendrait à sa connaissance en relation avec l'AMI et/ou avec la phase de Consultation ;
 - b. qu'il ne doit révéler aucune information confidentielle (ni une partie de cette information) à tout tiers sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS, que cette dernière peut donner ou refuser à sa seule discréction (dans la mesure où la loi le permet) ;
 - c. qu'il n'est autorisé à utiliser toute information confidentielle que dans le cadre de la Consultation ;
 - d. qu'il ne doit pas discuter des dispositions du Processus de sélection (notamment des dispositions financières) avec des candidats concurrents.
6. Le candidat est responsable de tous les frais, dépenses et responsabilités encourus lors de la préparation de sa Lettre, de la réponse à toute demande par EURO 2016 SAS d'informations complémentaires et des négociations avec EURO 2016 SAS suite à la réception de sa Lettre (qu'une Consultation soit ensuite envoyée ou non au candidat). EURO 2016 SAS n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit à cet égard.
7. Il est strictement interdit au candidat de faire toute forme d'annonce ou de déclaration publique en relation directe ou indirecte avec l'AMI, la Consultation, EURO 2016 SAS, l'UEFA EURO 2016 et/ou toute compétition de l'UEFA (qu'il ait reçu ou non une Consultation) sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS, qu'elle peut donner ou refuser à sa seule discréction.
8. La désignation de l'entité qui fournira les Services est conditionnée par la signature d'un contrat par l'entité et EURO 2016 SAS, qui sera fourni par EURO 2016 SAS en temps utile et contiendra notamment les conditions générales détaillées de cette désignation.
9. EURO 2016 SAS ne peut être tenue responsable de tous frais ou pertes subis par tout candidat intéressé en rapport avec la soumission des informations et des documents requis dans le cadre de l'AMI.
10. Les informations recueillies dans le processus de sélection font l'objet d'un traitement informatique destiné à la sélection de prestataires pour la fourniture des Services. Ces informations sont destinées à l'équipe en charge du processus de sélection et pourront être transmises à l'UEFA et ses filiales, ainsi qu'aux autorités publiques. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations, qu'il peut exercer en s'adressant à dpo@euro2016.fr. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données.

Annexe 1 : Gestion des zones de stationnement

Le candidat fournira les Services sur un (1), plusieurs ou l'ensemble des stades des dix (10) Villes Hôtes selon les spécifications techniques ci-après.

* Description générale des services

Dans le souci d'assurer une expérience positive de l'UEFA EURO 2016™ pour les groupes de clients d'UEFA EURO 2016™, EURO 2016 SAS souhaite une mise en œuvre d'un parking sans faille et un système de permis autour des sites et installations de l'UEFA EURO 2016™, tout en minimisant les perturbations pour les citoyens qui résident dans les zones entourant les stades de l'UEFA EURO 2016™.

L'accès à divers domaines et voies de circulations à l'intérieur et autour des stades d'UEFA EURO 2016™ sera, pour des raisons opérationnelles et de sécurités, limitée à certains groupes de clients et certains véhicules. Le principal outil par lequel les restrictions d'accès sont mises en œuvre est un programme de permis UEFA EURO 2016™. Le prestataire devra mettre en place le contrôle de ce programme pour permettre uniquement aux véhicules autorisés l'accès dans les zones et/ou les voies à accès restreint à l'intérieur et autour des stades de l'UEFA EURO 2016™.

Le prestataire fournira un service de gestion opérationnelle des zones de stationnements dédiées aux groupes cibles de l'UEFA EURO 2016™, y compris, sans s'y limiter, ce qui suit:

- * Associations Nationales Participantes
- * Les délégués techniques et officiels de match
- * Personnel
- * Médias (presse écrite et audiovisuelle)
- * VIP
- * Sponsors
- * Hospitalité Commerciale
- * Spectateurs

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec EURO 2016 SAS et ses partenaires extérieurs pour mettre en œuvre les plans d'exploitation de stationnement de l'UEFA EURO 2016™. Ces plans d'exploitation seront utilisés pour concevoir, planifier et exploiter un système de stationnement efficace pour servir les groupes cibles de l'UEFA EURO 2016™ dans les Villes Hôtes.

Les principales responsabilités du prestataire devront inclure, sans s'y limiter:

- * Fournir les moyens humains suffisants pour la gestion de tous les parcs de stationnement, les points de filtrage de trafic (PFT) et les points de contrôle de permis (PCP) afin d'aider les forces de l'ordre avec l'interprétation du système de permis.
- * La mise en œuvre et la gestion du contrôle de permis de stationnement et l'accès des véhicules via les points de contrôle de permis.
- * La gestion des zones de stationnement et de l'orientation des véhicules.
- * Fournir une gestion des zones de stationnement sûre et efficace et de permettre des opérations dans des contraintes budgétaires établies.
- * Garantir que la gestion des zones de stationnement soit intégrée avec les principaux projets d'EURO 2016 SAS.

Annexe 2 : Déclaration d'engagement Gestion des zones de stationnement

Nom de l'entité : _____

TVA intracommunautaire ou équivalent : _____

Adresse : _____

ci-après la « Société », déclare son intérêt pour participer à la phase de Consultation pour la fourniture des services visés dans le titre pour UEFA EURO 2016™ et :

1. Certifie qu'aucune information fournie ni aucune déclaration faite à EURO 2016 SAS n'est incorrecte, imprécise ou trompeuse ;
2. S'engage à ce qu'aucun représentant ni employé de la Société ne fasse d'annonce ni de déclaration publique aux médias en relation directe ou indirecte avec EURO 2016 SAS, l'UEFA, le processus de sélection sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS et reconnaît que tout non-respect de la présente disposition entraîne la responsabilité de la Société ;
3. S'engage (ainsi que toute personne travaillant pour elle ou à son service) à conserver confidentiels les termes du processus de sélection et toute information relative aux affaires ou activités d'EURO 2016 SAS auquel il a accès dans le cadre du processus de sélection ; la Société s'engage à ne pas diffuser ces informations (en tout ou partie) à un quelconque tiers sans l'autorisation préalable et écrite d'EURO 2016 SAS, qui peut être donnée ou refusée à son entière discrétion (à l'exception des cas où cela est requis par la loi) et à n'utiliser ces informations que pour les stricts besoins du processus de sélection ;
4. Reconnaît que tout élément de propriété intellectuelle et tous les droits commerciaux en lien avec l'UEFA, l'UEFA EURO 2016 sont la propriété exclusive de l'UEFA et/ou d'EURO 2016 SAS ;
5. Garantit qu'elle est en mesure de et s'engage à respecter les dispositions du processus de sélection ou convenus de toute autre manière par écrit avec EURO 2016 SAS ;
6. Reconnaît qu'EURO 2016 SAS ne peut pas être tenue responsable des frais, dépenses et/ou responsabilités encourus par la Société lors de la préparation et la soumission des informations, la documentation pour la réponse au processus de sélection et/ou la réponse à toute demande par EURO 2016 SAS d'informations complémentaires ;
7. Reconnaît que toute forme d'association avec l'UEFA, avec EURO 2016 SAS ou avec l'UEFA EURO 2016, quelle qu'elle soit, est formellement interdite sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS ;
8. Reconnaît qu'EURO 2016 SAS n'a aucune obligation d'inviter la Société à participer au processus de sélection et qu'elle se réserve le droit d'organiser tout service à sa guise ou de rouvrir tout ou partie du processus de sélection ultérieurement ;
9. Reconnaît que la présente déclaration d'engagement et tout document s'y rattachant sont régis par le droit français et doivent être interprétés conformément à celui-ci. Le for juridique exclusif est à Paris, en France.

En soumettant la présente déclaration d'engagement, je confirme/nous confirmons que j'ai/nous avons lu et compris les dispositions ci-avant émises par EURO 2016 SAS concernant le processus de sélection d'un candidat pour fournir les services visés dans le titre pour UEFA EURO 2016™ et j'accepte/nous acceptons que la Société que je représente/nous représentons est liée par ces dispositions.

Signature(s) et cachet : _____

Nom(s) et titre(s) : _____

Date et lieu: _____



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
T: +41 848 00 27 27
F: +41 848 01 27 27

EURO 2016 SAS
112, AVENUE KLÉBER
CS 81671
75773 PARIS CEDEX 16
FRANCE
T: +33 (0)825 06 2016
EURO2016.FR